

Département de la Haute-Loire
Arrondissement D'YSSINGEAUX
Communauté de Communes LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 28/05/2024

DECISION N° 20240528\_B\_066

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, , Martine GINET

Était excusée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

VU la décision n°20231212\_B\_111 en date du 12 décembre 2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune de Saint Just Malmont pour le projet d'aménagement des berges du Sambalou

**Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme**  
**Objet : Retrait de la décision du bureau n°20231212\_B\_111 en date du 12 décembre 2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune de Saint Just Malmont pour le projet d'aménagement des berges du Sambalou**

Le Bureau,

N° 20240528\_B\_066

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Retire la décision du bureau n°20231212\_B\_111 en date du 12 décembre 2024 portant sur la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune de Saint Just Malmont pour le projet d'aménagement des berges du Sambalou étant donné que ce fonds de concours n'a plus lieu d'être.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 mai 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240528-20240528\_B\_066-AU  
Reçu le 03/06/2024